

Commune de Lens

Commune de Lens

Commune de Montana

CANTON DU VALAIS

COMMUNE DE CHERMIGNON

Arrondissement forestier du Valais central

Plan de constatation de la nature forestière

Mise à l'enquête selon la loi fédérale sur les forêts
art. 10 al.2 et art. 13 al.1,
l'ordonnance cantonale sur la constatation forestière art.3

Plan No 1

Légende

Forêt

Constatation définitive de la forêt selon art.10 et 13 LFO, concernant uniquement les zones à bâtir et leurs environs immédiats.

Délimitation de la forêt à titre indicatif, en dehors des zones à bâtir.

Limite de la zone à bâtir au sens de LAT.

Délimitation des haies vives et bosquets à titre indicatif.

Limite des plans cadastraux.

1:1000

Le géomètre :

P. Duc

Crans, le 21.10.2010

L'ing. forestier :

étufor sa
études forestières et
dangers naturels
CH-1958 St-Léonard
Tél. 027 481 36 21 fax 027 481 36 08

St-Léonard, le 10.01.2011

L'ingénieur conservation
des forêts :

[Signature]
Bramois, le 14.01.11

Chermignon, le 10.01.2011

La Commune :

[Signature]
Chermignon, le 10.01.2011

Nom du géomètre officiel

Bureau technique
Jean - Pierre DUC
Ing. géomètre officiel
027 481 36 21 fax 027 481 36 08
3963 Crans

Publié et homologué par le Conseil d'Etat le :

en séance du 12 MAI 2011

Droit de sceau: Fr. 510.-

L'atteste:
Le chancelier d'Etat:

Plans Cadastre No 1, 2 et 3

Plan cadastral mis à jour:

Octobre 2009

Version	DATE	DESSIN	CONTROLE
Etabli	23.12.2009	CC	CC
Modifié	21.5.2010	CC	CC